



SEANCE ORDINAIRE N° 08/2018 du 15 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bernwiller, dûment convoqués le 06 novembre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe SCHITTLY, Maire.

Etaient présents : *Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux*

*DITNER Mathieu
BAUR Patrick
BERNHARD Esther
DELEURY Bernard
DITNER Joseph
GRASSER Jean-Claude
HELGEN Léonard*

*KNECHT Sylvie
LABARTETTE Lionel
SCHMITT Frédéric
SCHNOEBELEN Gervais
STIMPFLING Bertrand
ZIROLI Manolita*

Absents excusés : Mme *LEBER Marie-Thérèse*, MM. *BITSCH Jean-Luc*, *GREDEL Pierre-Paul*, *RICHERT Hubert* et *ROTH Jean-Luc*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer Mme KNECHT Sylvie est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Présentation par une association d'architectes du projet étude des bâtiments communaux vacants
- FORET : approbation de l'État d'Assiette 2020 établis par l'ONF
- Permis de Construire chaufferie
- Décision budgétaire : prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget
- Divers :
 - o Organisation vin chaud
 - o Organisation repas des personnes âgées

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Dossier demande de subvention pour un espace ludique

Les membres du Conseil **ACCEPTENT** à l'unanimité ce nouveau point.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 04 octobre 2018.

1° RÉFLEXION POUR LE DEVENIR DE LA MAISON HENNER ET AUTRES BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'Atelier NA est une association de droit local alsacien, regroupant architectes, artistes, constructeurs, designers, philosophes, citoyens, cherchant à expérimenter et promouvoir l'architecture locale, solidaire, et responsable. Ce soir, elle est venue rencontrer les élus de la commune.

Cherchant avant tout à recentrer la démarche de conception et de réalisation autour d'échanges, l'association met en avant la participation de tous dans la pratique du projet architectural. Le partage des compétences, la mise en commun des connaissances et l'apport individuel sont pour les membres de l'Atelier NA autant une source d'inspiration et de qualité, qu'une occasion appropriée pour sensibiliser les non-initiés à la pratique de l'architecture. En effet, elle œuvre à l'échelle locale à transmettre une philosophie du « construire ensemble » et à remettre l'architecture au service du citoyen.



L'association, au travers de réalisations, d'expérimentations et de recherches, travaille à des modes de vie alternatifs, plus responsables. L'utilisation de différents matériaux de récupération, bio-sourcés ou à faible énergie grise est privilégiée.

Les principaux axes de réflexion portent sur :

La recherche d'un équilibre entre social, circuit court et développement durable.

La promotion d'une architecture proche des problématiques citoyennes d'aujourd'hui.

Les projets participatifs, l'humain, l'échange et la mutualisation des compétences.

L'accompagnement de chaque citoyen afin qu'il puisse repenser ses espaces de vie en société.

La sensibilisation du public à la pratique autonome de l'architecture, et son impact sur la société.

L'expérimentation sur des méthodes de travail innovantes, dynamiques et porteuses de sens.

Les matériaux de récupération et bio-sourcés, à faible énergie grise.


La valorisation de la culture par la pratique de techniques vernaculaires réinterprétée de manière contemporaine.

Après avoir pris connaissance de ces différents éléments, après un échange avec les membres de l'Association, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions charge l'Association NA de mettre en œuvre, une année durant, toutes les actions qu'elle jugera utile en vue de trouver une affectation pérenne, innovante et responsable aux bâtiments communaux vacants. Concomitamment à ce travail l'Association s'engage à rechercher des pistes de financements réalistes concourant à la réalisation des projets.


Un montant maximum de 15 000 € sera prévu au Budget Primitif 2019 pour accompagner les acteurs.

2° ONF : ÉTAT D'ASSIETTE 2020 – FORÊT DE BERNWILLER

M. le Maire présente au Conseil Municipal les états d'assiette ci-après :

	Etat d'Assiette Année 2020 UT SUNDGAU	Forêt n° 46/57 bernwiller Coupes hors programme	Monsieur le Maire COMMUNE DE BERNWILLER 2 RUE DE L'ECOLE 68210 BERNWILLER
-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------	-------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Identifiant Coupe	Groupe	UG	Surf. UG	Peuplement	Type Coupe	Surf. à Dés.	Numéro EA
5138224	Amélioration	1_a	2,25	futaie régulière Chênes> 50% et feuillus divers 20/50% Moyens bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	Amélioration indifférenciée	2,25	2415
5138225	Amélioration	2_a	2,38	futaie régulière Chênes> 50% et feuillus divers 20/50% Moyens bois prépondérant Peuplement de niveau de capital équivalent à l'objectif	Amélioration indifférenciée	2,38	2416

	Etat d'Assiette Année 2020 UT SUNDGAU	Forêt n° 46/57 bernwiller Coupes supprimées	Monsieur le Maire COMMUNE DE BERNWILLER 2 RUE DE L'ECOLE 68210 BERNWILLER
-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------	---------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------

Identifiant Coupe	Groupe	UG	Surf. UG	Peuplement	Type Coupe	Surf. à Dés.	Numéro EA
5138226	Amélioration	5_j	0,85	futaie régulière FEUILLUS DURS Education, peuplement de hauteur supérieur à 3m, mais produits non commercialisables. Peuplement pauvre à capitaliser	Amélioration indifférenciée	0,85	

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée ACCEPTE, à l'unanimité, les états prévisionnels.

Les crédits correspondants à ces programmes de travaux seront prévus au Budget Primitif 2020, du budget annexe Forêt.



3° PC CHAUFFERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de construction de la nouvelle chaufferie nécessitent un permis de construire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette demande de permis de construire portant le numéro 068 006 17 E0012 et 068 006 17 E0012 M01.

4° PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2019

Préalablement au vote du budget primitif 2019, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2018 soit :

BUDGET COMMUNAL

- **Chapitre 21 : 400 000 €**

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

- **Chapitre 21 : 142 000 €**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2019.

5° SUBVENTION : ESPACE LUDIQUE

Monsieur le Maire propose de mettre en place un espace ludique à proximité de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Donne** son accord à la réalisation de ces travaux pour un montant de 30 000.00 € HT.
- **Charge** le Maire d'établir un dossier de demande d'aide auprès des instances susceptibles de participer au financement.

6° DIVERS

Date à retenir :

- Soirée Vin chaud : le 15.12.18
- Repas des aînés : le 06.01.19

M. DITNER Mathieu propose de donner une nouvelle affectation à l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers de la commune déléguée d'Ammertzwiller. Une enseigne « *maison des associations* » pourrait y être apposée.

M. STIMPFLING Bertrand souhaiterait un effort particulier au niveau du passage de la voie verte dans la rue Deyber.

M. HELGEN Léonard donne un compte rendu de la dernière réunion du SIGFRA.

Fin de la séance : 23h15